



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/04/ 10 - OBJET : « CAP' CULTURE 2 : CONTINUTE & CONSOLIDATION ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2015/06/12 du 11 juin 2015 relative au Pass Jeunesse ;

Vu la délibération n° 2023/12/14 du 13 décembre 2023 relative au Pass Culture ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'offre existante afin de continuer à développer et préserver l'accès des différents publics aux activités culturelles proposées par la commune ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-10-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DELIBERE

Article 1 : Adopte à l'unanimité avec effet au 1^{er} mai 2024, les dispositions de l'offre culturelle proposée par la commune, telles que présentées ci-dessous :

1 - Simplification des offres :

1-1) Simplification des catégories

Les différentes représentations proposées par le théâtre Gérard Philipe sont regroupées autour de trois catégories de spectacles, **Tout Public, 100% Famille** et **Concert (assis) TGP**.

1-2) Accessibilité des tarifs

Les tarifs relatifs à ces trois catégories seront adaptés aux différents publics, favorisant ainsi leur accès aux offres culturelles municipales.

Ces dernières proposeront des tarifs plein mais aussi réduits qui s'adresseront aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH et aux groupes de 4 personnes et plus (un achat groupé).

Le pass jeunesse est maintenu sur l'offre culturelle. Il est destiné aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans afin qu'ils bénéficient d'une réduction de 50 % applicable aux pleins tarifs pour la piscine, le cinéma et le théâtre.

1-3) Grille tarifaire hors engagement

Intitulé de catégorie	Tarif plein Hors engagement	Tarif réduit Hors engagement	Pass Jeunesse
Soirée d'ouverture	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Spectacle Famille	16 €	14 €	8 €
Spectacle Tout Public	26 €	23 €	13 €
Concert au TGP	22 €	20 €	11 €

2 – Trois nouvelles formules de PASS et acceptation de deux dispositifs :

Afin de s'adapter financièrement à tous les types des publics résidant sur le territoire, trois nouvelles formules de Pass, avec et sans engagements, vont être proposés. A cela s'ajouteront les acceptations des dispositifs Pass Culture (individuel et collectif) et Pass +.

2-1) Le Pass *Découverte*

Est considérée comme titulaire du PASS *Découverte*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à au moins 3 spectacles. Il permet de bénéficier du tarif préférentiel « Découverte » pour le reste de la saison. Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit hors engagement. Il bénéficie d'une offre de boisson lors de son accès au théâtre avant la représentation, lorsque le « Hall du TGP » est ouvert.

Une formule réduite est accessible aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH. Le titulaire du Pass *Découverte* « réduit » bénéficie des mêmes avantages.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-0410
Date de réception préfecture : 10/04/2024

2-2) Le Pass Premium

Est considérée comme titulaire du PASS *Premium*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à tous les spectacles de la saison culturelle, à l'exception des spectacles réservés aux établissements scolaires. Il permet de bénéficier du tarif très attractif « Premium ». Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit hors engagement. Il bénéficie d'une offre de restauration et de boisson lors de son accès au théâtre avant la représentation, lorsque le « Hall du TGP » est ouvert.

Une formule réduite est accessible aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH). Le titulaire du Pass *Prémium* « réduit » bénéficie des mêmes avantages.

2-3) Le Pass Famille

Formule sans engagement, le Pass *Famille* est valable sur une sélection de spectacles labellisés « 100% famille » proposée sur la saison culturelle.

Il propose une tarification très attractive à un adulte et un enfant minimum sur les représentations dédiées aux 2/6 ans, 6/10 ans et 10+, dès le premier spectacle. Avec une adhésion à 5 €, le Pass *Famille* est valable pour tout le foyer.

2-4) Acceptation du Pass Culture (individuel et collectif)

Ce dispositif national est réservé aux jeunes âgés de 15 à 18 ans. Cette offre individuelle permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans). Il permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois pour réserver des propositions culturelles de proximité. Les établissements scolaires, associations et compagnies artistiques disposant d'un Pass Culture collectif pourront l'utiliser sur les différentes offres de la commune.

2-5) Acceptation du Pass +

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines propose ce dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles. Le Pass + propose une aide financière accordée aux jeunes, de 11 à 18 ans, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles. Aide financière de 80 € pour les activités sport et culture (100 € pour les élèves boursiers).

2-6) Grille Tarifaire relative aux différents Pass proposés :

Catégories des Pass	Pass Découverte	Pass Découverte réduit	Pass Prémium	Pass Prémium réduit	Pass Famille adulte	Pass Famille enfant	Carte Adhésion Pass Famille	Pass Culture Pass +
Soirée d'ouverture	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit
Spectacle Famille	12 €	10 €	inclus	inclus	12 €	5 €	5 €	10 €
Spectacle Tout Public	18 €	15 €	289 €	255 €	-	-	-	16 €
Concert au TGP	18 €	15 €	inclus	inclus	-	-	-	16 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-10-DE
Date de réception en préfecture : 10/04/2024

3 – Accueil de groupes :

3-1) Tarifs pour les structures Enfance

Intitulé de catégorie	Tarif unique
Spectacles pour les structures enfance de la commune (scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)	4,30 €
Spectacles pour les structures enfance hors commune (scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)	6,50 €

3-2) Tarifs de groupes

Les établissements scolaires (collèges, lycées), les compagnies ou ateliers artistiques, ainsi que les services Jeunesse procédant à l'achat de 10 billets et plus bénéficient d'un tarif de groupe. Les associations, comités d'entreprise et les partenaires de la Ville souhaitant procéder à l'achat de 10 à 80 billets bénéficient d'un tarif de groupe.

Intitulé de catégorie	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, Comités d'entreprise et partenaires de la commune
Soirée d'ouverture	Gratuit	Gratuit
Spectacle Famille	7 €	12 €
Spectacle Tout Public	9 €	20 €
Concert au TGP	9 €	20 €

4 – Salle de spectacle et studio de répétition et d'enregistrement du Case O arts :

Temple local de la musique moderne, chacun des artistes profitant de sessions de répétition, de mixage et d'enregistrement, est accompagné et encadré par le régisseur technique du studio. La réservation et le règlement de ces activités peuvent se faire en ligne via la plateforme Quickstudio, ou sur place.

4-1) Tarifs du studio de répétition

Studio de répétition	Tarif horaire	Forfait 15 heures	Forfait 30 heures
Groupes Saint-Cyriens (<i>collégiens, lycéens et étudiants</i>)	7 €	90 €	160 €
Groupes Saint-Cyriens	10 €	128 €	250 €
Groupes non Saint-Cyriens	13 €	150 €	300 €
Individuel - Saint-Cyriens	5 €		
Individuel - non Saint-Cyriens	7 €		

4-2) Tarifs du studio d'enregistrement

	Tarif horaire	Forfait « journée » 8 heures	2 ^{ème} journée 8 heures	3 ^{ème} journée et plus 8 heures
Saint-Cyriens (<i>collégiens, lycéens et étudiants</i>)	12 €	86 €	166 €	242 €

Accusé de réception en préfecture
07821780660240403-2024-04-10
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Saint-Cyriens	18 €	120 €	84 €	60 €
Non Saint-Cyriens	26 €	172 €	120 €	86 €

4-3) Tarifs pour les concerts organisés par la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole au Case ô Arts

Case ô Arts	Tarif plein	Tarif réduit	Pass Jeunesse	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, C.E et partenaires de la commune	Pass Culture Pass +
Concert ou animation	8 €	6 €	4 €	6 €	6 €	6 €

5 – Exposition artistique du type « Salon des Arts » ou « exposition temporaire » :

Tarif par œuvre exposée pour une durée de 15 jours

	Tarif
Par œuvre exposée	15 €

6 – Bibliothèque : Forfait de retard ou absence de restitution des documents

Objet	Unité	Tarif
Retard après la 4 ^{ème} lettre de rappel (soit 1 mois de retard)	Forfait	55 €
Grand retard après la 4 ^{ème} lettre de rappel et livres ou documents non rendus.	Forfait	110 €

7 – Cinéma Les Yeux d'Elsa :

	Tarif unitaire
Tarif plein	6,50 €
Tarif réduit*	5,50 €
Tarif abonné	4,50 €
Tarif recharge de 5 places pour carte d'abonné	22,50 €
Tarif recharge de 10 places pour carte d'abonné	45 €
Fourniture de la carte d'abonnement	2 €
Tarif groupes, événements et comités d'entreprise,	3,80 €
Tarif « Vendredi des Séniors »	3,00 €
Tarif scolaire et périscolaire	3.10 €
Tarif écoles et cinéma (dispositif Education Nationale) **	2.50 €
Tarif Collégiens au cinéma et Lycéens au cinéma **	3 €
Tarif rentrée du cinéma, Fête du Cinéma et Printemps du cinéma**	4 €
Tarif spéciaux : projection d'opéra, de théâtre et de ballet au Cinéma **	
- Tarif plein	20 €
- Tarif réduit	14 €
- Pass jeunesse	10 €
Acceptation du Pass Culture (individuel et collectif)	3.80 €

Accuse de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024_04-10-DF
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Acceptation du Pass UGC	4.70 €
Acceptation des chèques CCU	6.30 €

* Le Tarif Réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif, aux familles nombreuses, aux demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant de minima sociaux, aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, et pour tous les publics le mercredi et le dimanche matin

** Les tarifs relatifs à *Ecole et Cinéma* et *Lycéens et collégiens au cinéma* ne sont pas définis par la commune. Ils appartiennent à des dispositifs nationaux dont les prix des billets d'entrées sont encadrés contractuellement et harmonisés au niveau départemental et régional. Le tarif *Reentrée du cinéma*, *Fête du cinéma* et *Printemps du cinéma* est un tarif unique en France.

6 – AUTRES TARIFS : Petite restauration, bar et confiseries (Théâtre, Case ô Arts et Cinéma)

Boissons	Tarifs
Café, thé	1,30 €
Petite bouteille d'eau minérale et pétillante	1.00 €
Soda, jus de fruits,	2,00 €
Verre de vin et autres boissons alcoolisées inférieur à 15° (hors bière et champagne)	3,50 €
Bière en bouteille avec alcool	3.00 €
Bière en bouteille sans alcool	2,50 €
Bière haut de gamme 25 cl	4,00 €
Bière classique 25 cl	3,00 €
Coupe de champagne (inférieur à 15°)	7.00 €
Cocktail avec champagne (inférieur à 15°)	9.00 €
Alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	7.00 €
Cocktail avec alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	8.00 €

Alimentation et restauration	Tarifs
Barre chocolatée	1,80 €
Snack (paquet de chips, etc...)	2,60 €
Sachets de bonbons, popcorn et autres friandises	2,60 €
Sucettes et petites friandises	1,00 €
Planche individuelle (fromage, charcuterie, mixte)	14,00 €
Planche duo (fromage, charcuterie, mixte)	20,00 €
Formule alimentaire « Petite Faim » (type : mini-burgers, paninis, salades préparées, etc.)	8,50 €
Part de tarte	4,50 €
Glaces et sorbets	2,60 €
Fruit de saison	1.00 €

** La Ville de Saint-Cyr-l'Ecole est titulaire d'une licence dite de « Grande restauration ». Cette dernière lui autorise à proposer des boissons alcoolisées supérieures à 18° sous réserve de servir **impérativement** un plat alimentaire avec la boisson. Ces produits ne seront proposés que lors d'événements exceptionnels.

Article 2 : Précise qu'en raison de l'évolution économique incertaine et dans un souci de cohérence tarifaire pour assurer une continuité du projet Cap'Culture, cette offre sera maintenue sous réserve d'une

Accusé de réception en préfecture
079217805466 2024032024-04-10 DE
Date de réception préfecture 10/04/2024

tarification non-indexée sur le taux d'inflation moyen de l'année 2023 de 4,9 % sur les tarifs de restauration uniquement.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 10 AVR. 2024
et par publication en ligne le :
10 AVR. 2024

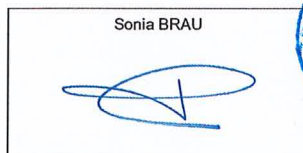
Saint-Cyr-l'École,
le : 10 AVR. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-10-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024